

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL Mardi 21 Juin 2016 à 20 h 30</p>

Approbation du PV de la séance du 19 mai 2016
Désignation du secrétaire de séance

I) Questions financières :

- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2015 (Ville, Eau potable, Assainissement, SPANC, Atelier relais, zone de Blossieu)
- Affectation des résultats cumulés d'exploitation 2015
- Contrat de délégation de service public pour la gestion de la Maison de la Petite Enfance
- Garantie financière de la commune pour la construction de 7 pavillons locatifs sociaux (5 PLUS + 2 PLAI) par le bailleur AIN HABITAT

II) Questions foncières :

- Terrains « Sous Layat » : rétrocession par l'EPFL à la SEMCODA (parcelles G n° 690 et 1734) et compromis de vente avec la SEMCODA
- Régularisation de l'emprise foncière de la Grande Rue de Bulliez : Acquisition de la parcelle G n° 1869

III) Questions administratives :

- Personnel communal : remplacement d'un agent partant à la retraite : autorisation de doubler le poste du 1/09/2016 jusqu'au 18/01/2017
- Caution sur location salle polyvalente
- Reversement par le Comité des Fêtes dans le cadre du programme culturel
- Syndicat intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain : Modification des statuts

IV) Question diverse :

- Ouvertures et virements de crédits

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Liberté, Égalité, Fraternité

DÉPARTEMENT de l'AIN - ARRONDISSEMENT de BELLEY -

CANTON de LAGNIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Juin 2016

=====

L'an deux mille seize et le vingt et un juin, le Conseil Municipal de la commune de **LAGNIEU** s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses Séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André Moingeon, Maire.

Présents : M. Moingeon - Mme Rollet – Mme Dumain – Mme Dalloz -M. Desseigne – M. Chaboud – Mme Ughetto – M. Borel
M. Cellier – Mme Brison – M. Beccat – Mme Meillant - M. Cordonnier – Mme Comte – Mme Guerrisi – M. Giacomini – M. Luft – M. Duquesne – Melle Blanchet – Mme Tarpin-Lyonnet - M. Nanchi – Mme Prud'homme – M. Goaziou – Mme Renoton-Lépine – M. Chabbouh

Absents excusés : M. Lacombe (donne pouvoir à M. Moingeon) – Mme Théocharis (donne pouvoir à M. Nanchi) – M. Chemarin (donne pouvoir à Mme Renoton-Lépine) M. Decevre (donne pouvoir à M. Chabbouh)

Absents :

Secrétaire de séance : Yann Goaziou

Date envoi convocation : 1^{er} juin 2016

Date affichage du CR : 23 juin 2016

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016.

D2016_06_01

COMPTE ADMINISTRATIF
COMMUNE

Le conseil sous la présidence de Mme ROLLET, Adjointe, ouï l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif de la commune arrêté comme suit :

Recettes réalisées

- section de fonctionnement	5 945 462,94 €
- section d'investissement	4 629 151,99 €

Dépenses réalisées

- section de fonctionnement	4 948 126,23 €
- section d'investissement	4 880 642,11 €

Excédent de clôture de fonctionnement **997 336,71 €**

Déficit de clôture d'investissement

251 490,12 €

Excédent global de clôture

745 846,59 €

Recettes d'investissement restant à réaliser

358 273 €

Dépenses d'investissement restant à réaliser

888 550 €

Déficit des opérations restant à réaliser

530 277 €

Fonds libres

215 569,59 €

D2016_06_02

COMPTE ADMINISTRATIF
EAU

Le conseil sous la présidence de Mme ROLLET, Adjointe, ouï l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif de l'eau arrêté comme suit :

Recettes réalisées

- section d'exploitation	80 744,66 €
- section d'investissement	229 468,67 €

Dépenses réalisées

- section d'exploitation	65 723,84 €
- section d'investissement	258 248,54 €

Excédent de clôture d'exploitation

15 020,82 €

Déficit de clôture d'investissement

28 779,87 €

Déficit global de clôture

13 759,05 €

Recettes d'investissement restant à réaliser

0

Dépenses d'investissement restant à réaliser

26 756 €

Déficit des opérations restant à réaliser

26 756 €

Fonds libres

- 40 515,05 €

D2016_06_03

COMPTE ADMINISTRATIF
ASSAINISSEMENT

Le conseil sous la présidence de Mme ROLLET, Adjointe, ouï l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif de l'assainissement arrêté comme suit :

Recettes réalisées

- section d'exploitation	395 314,04 €
- section d'investissement	252 785,28 €

Dépenses réalisées

- section d'exploitation	322 922,49 €
- section d'investissement	313 282,80 €

Excédent de clôture d'exploitation 72 391,55 €

Déficit de clôture d'investissement 60 497,52 €

Excédent global de clôture 11 894,03 €

Recettes d'investissement restant à réaliser 0

Dépenses d'investissement restant à réaliser 44 314 €

Déficit des opérations restant à réaliser 44 314 €

Fonds libres - 32 419,97 €

D2016_06_04

COMPTE ADMINISTRATIF
ATELIER-RELAIS

Le conseil sous la présidence de Mme ROLLET, Adjointe, ouï l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif de l'atelier-relais arrêté comme suit :

Recettes réalisées

- section d'exploitation	181 619,54 €
- section d'investissement	296 432,00 €

Dépenses réalisées

- section d'exploitation	71 707,47 €
- section d'investissement	56 280,96 €

Excédent de clôture d'exploitation 109 912,07 €

Excédent de clôture d'investissement 240 151,04 €

Excédent global de clôture 350 063,11 €

Recettes d'investissement restant à réaliser 0

Dépenses d'investissement restant à réaliser 317 496 €

Déficit des opérations restant à réaliser 317 496 €

Fonds libres + 32 567,11 €

D2016_06_05

COMPTE ADMINISTRATIF
ESPACE DE BLOSSIEU

Le conseil sous la présidence de Mme ROLLET, Adjointe, ouï l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif de l'espace de Blossieu arrêté comme suit :

Recettes réalisées

- section d'exploitation	0 €
- section d'investissement	0 €

Dépenses réalisées

- section d'exploitation	43 953,25 €
- section d'investissement	371 373,59 €

Déficit de clôture d'exploitation	43 953,25 €
Déficit de clôture d'investissement	371 373,59 €
Déficit global de clôture	415 326,84 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	30 000 €
Dépenses d'investissement restant à réaliser	24 801 €
Excédent des opérations restant à réaliser	5 199,00 €
Fonds libres	- 410 127,84 €

D2016_06_06

**COMPTE ADMINISTRATIF
SPANC**

Le conseil sous la présidence de Mme ROLLET, Adjointe, ouï l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif du SPANC arrêté comme suit :

Recettes réalisées

- section de fonctionnement	2 272 €
- section d'investissement	0

Dépenses réalisées

- section de fonctionnement	6 133,64 €
- section d'investissement	0 €

Déficit de clôture de fonctionnement **3 861,64 €**

Déficit de clôture d'investissement **0 €**

Déficit global de clôture **3 861,64 €**

Recettes d'investissement restant à réaliser **0**

Dépenses d'investissement restant à réaliser **0**

Déficit des opérations restant à réaliser **0**

Fonds libres **- 3 861,64 €**

D2016_06_07

AFFECTATION DES RESULTATS

COMMUNE

Le conseil ouï l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

(1) un excédent d'exploitation de 997 336,71 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE**

(2) Virement à la section d'investissement 781 767,12 €

(3) Résultat reporté au 31/12/2014

Excédent 951 247,78 €

(4) Résultat de l'exercice 2015

Excédent 997 336,71 €

Résultat à affecter au 31/12/2015

(5) Excédent 997 336,71 €

(6) Exécution du virement à la section d'investissement 781 767,12 €
Affectation complémentaire en réserve 215 569,59 €

(1) Résultat de clôture de l'exercice- (Tableau résultat d'exécution du budget principal et budgets annexes du compte de gestion colonne 4)

(2) Résultat des dépenses restant à réaliser+-déficit ou excédent d'investissement +- recettes restant à réaliser)

(3) Résultat reporté de l'année N-1 du tableau d'exécution colonne 1

(4) Résultat d'exploitation de l'exercice (dépenses-recettes)

(5) Résultat de clôture de la section d'exploitation de l'année N = Résultat à la clôture N-1 - Part affectée à l'investissement année N + Résultat à la clôture de l'année N

D2016_06_08

EAU

Le conseil ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

(1) un excédent d'exploitation de 15 020,82 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE**

(2) Virement à la section d'investissement 55 535,87 €

(3) Résultat reporté au 31/12/2014

Excédent 11 461,67 €

(4) Résultat de l'exercice 2015

Excédent 15 020,82 €

Résultat à affecter au 31/12/2015

(5) Excédent

(6) Exécution du virement à la section d'investissement 15 020,82 €

(1) Résultat de clôture de l'exercice- (Tableau résultat d'exécution du budget principal et budgets annexes du compte de gestion colonne 4)

(2) Résultat des dépenses restant à réaliser+-déficit ou excédent d'investissement +- recettes restant à réaliser)

(3) Résultat reporté de l'année N-1 du tableau d'exécution colonne 1

(4) Résultat d'exploitation de l'exercice (dépenses-recettes)

(5) Résultat de clôture de la section d'exploitation de l'année N = Résultat à la clôture N-1 - Part affectée à l'investissement année N + Résultat à la clôture de l'année N

D2016_06_09

ASSAINISSEMENT

Le conseil ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

(1) un excédent d'exploitation de 72 391,55 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE**

(2) Virement à la section d'investissement 123 691,86 €

(3) Résultat reporté au 31/12/2014

Excédent 127 999,28 €

(4) Résultat de l'exercice 2015

Excédent 72 391,55 €

Résultat à affecter au 31/12/2015

(5) Excédent 72 391,55 €

(6) Exécution du virement à la section d'investissement 72 391,55 €

(1) Résultat de clôture de l'exercice- (Tableau résultat d'exécution du budget principal et budgets annexes du compte de gestion colonne 4)

(2) Résultat des dépenses restant à réaliser+-déficit ou excédent d'investissement +- recettes restant à réaliser)

(3) Résultat reporté de l'année N-1 du tableau d'exécution colonne 1

(4) Résultat d'exploitation de l'exercice (dépenses-recettes)

(5) Résultat de clôture de la section d'exploitation de l'année N = Résultat à la clôture N-1 - Part affectée à l'investissement année N + Résultat à la clôture de l'année N

D2016_06_10

ATELIER-RELAIS

Le conseil ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

(1) un excédent d'exploitation de 109 912,07 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE**

(2) Virement à la section d'investissement 77 344,96 €

(3) Résultat reporté au 31/12/2014

Excédent 55 871,29 €

(4) Résultat de l'exercice 2015

Excédent 109 912,07 €

Résultat à affecter au 31/12/2015

(5) Excédent 109 912,07 €

(6) Exécution du virement à la section d'investissement

Affectation complémentaire en réserve 77 344,96 €

Affectation à l'excédent reporté 32 567,11 €

(report à nouveau créditeur)

(1) Résultat de clôture de l'exercice- (Tableau résultat d'exécution du budget principal et budgets annexes du compte de gestion colonne 4)

(2) Résultat des dépenses restant à réaliser+-déficit ou excédent d'investissement +- recettes restant à réaliser)

(3) Résultat reporté de l'année N-1 du tableau d'exécution colonne 1

(4) Résultat d'exploitation de l'exercice (dépenses-recettes)

(5) Résultat de clôture de la section d'exploitation de l'année N = Résultat à la clôture N-1 - Part affectée à l'investissement année N + Résultat à la clôture de l'année N

D2016_06_11

ESPACE DE BLOSSIEU

Le conseil ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

(1) un déficit d'exploitation de 43 953,25 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE**

2) Virement à la section d'investissement	366 174,59 €
(3) Résultat reporté au 31/12/2014	
Déficit	43 953,25 €
(4) Résultat de l'exercice 2015	
Déficit	43 953,25 €
Résultat à affecter au 31/12/2015	
(5) Déficit	43 953,25 €
(6) Exécution du virement à la section d'investissement	
Déficit reporté	43 953,25 €

(1) Résultat de clôture de l'exercice- (Tableau résultat d'exécution du budget principal et budgets annexes du compte de gestion colonne 4)
(2) Résultat des dépenses restant à réaliser+-déficit ou excédent d'investissement +- recettes restant à réaliser)
(3) Résultat reporté de l'année N-1 du tableau d'exécution colonne 1
(4) Résultat d'exploitation de l'exercice (dépenses-recettes)
(5) Résultat de clôture de la section d'exploitation de l'année N = Résultat à la clôture N-1 - Part affectée à l'investissement année N + Résultat à la clôture de l'année N

D2016_06_12

SPANC

Le conseil ouï l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

(1) un déficit d'exploitation de 3 861,64 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE**

2) Virement à la section d'investissement	0 €
(3) Résultat reporté au 31/12/2014	
Déficit	€
(4) Résultat de l'exercice 2015	
Déficit	3 861,64 €
Résultat à affecter au 31/12/2015	
(5) Déficit	3 861,64 €
Déficit reporté	3 861,64 €

(1) Résultat de clôture de l'exercice- (Tableau résultat d'exécution du budget principal et budgets annexes du compte de gestion colonne 4)
(2) Résultat des dépenses restant à réaliser+-déficit ou excédent d'investissement +- recettes restant à réaliser)
(3) Résultat reporté de l'année N-1 du tableau d'exécution colonne 1
(4) Résultat d'exploitation de l'exercice (dépenses-recettes)
(5) Résultat de clôture de la section d'exploitation de l'année N = Résultat à la clôture N-1 - Part affectée à l'investissement année N + Résultat à la clôture de l'année N

D2016_06_13

COMPTES DE GESTION DU TRESORIER

Commune

Le conseil ouï l'exposé
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte de gestion du Trésorier conforme au compte administratif de la commune.

Eau

Le conseil ouï l'exposé
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte de gestion du Trésorier conforme au compte administratif de la commune.

Assainissement

Le conseil ouï l'exposé
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte de gestion du Trésorier conforme au compte administratif de la commune.

Atelier-relais du Passuret

Le conseil ouï l'exposé
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte de gestion du Trésorier conforme au compte administratif de la commune.

Espace d'activités de Blossieu

Le conseil ouï l'exposé
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte de gestion du Trésorier conforme au compte administratif de la commune.

SPANC

Le conseil ouï l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte de gestion du Trésorier conforme au compte administratif de la commune.

D2016_06_14

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

POUR LA GESTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 15 décembre 2015 par laquelle celui-ci :

- Décidait de retenir à nouveau, la procédure de délégation de service public dans le cadre de l'article L 1411-1 du CGCT pour la gestion de la Maison de la Petite Enfance
- Désignait la commission spécialisée de délégation

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, son rapport sur l'ensemble du déroulement de la procédure de DSP, adressé au conseil municipal début juin et annexé à nouveau à l'envoi de la présente réunion ainsi que le projet de convention de DSP annexé lui aussi à la convocation.

Compte tenu de l'ensemble de ces pièces et des réunions de la commission de délégation, il demande au conseil municipal de délibérer sur le choix du délégataire et sur le projet de convention de DSP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le choix de la société « LA MAISON BLEUE-LAGNIEU » en qualité de délégataire pour la gestion de la Maison de la Petite Enfance, à compter du 1^{er} août 2016
- Approuve le projet de convention de délégation de service public à intervenir avec la société « LA MAISON BLEUE-LAGNIEU »

- Autorise le Maire à signer la convention de délégation de service public avec la société « LA MAISON BLEUE-LAGNIEU » et à en poursuivre l'exécution.

D2016_06_15

AIN HABITAT

Programme 7 pavillons locatifs sociaux : Garantie d'emprunt

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de **LAGNIEU** accorde sa garantie à hauteur de **100%** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **940 714** euros souscrit par la SCP D'HLM AIN HABITAT, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de **4** Lignes de Prêt est destiné à financer l'opération **d'acquisition en VEFA de 7 pavillons** située "**rue du battoir**" à **LAGNIEU**.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLUS
Montant :	545 000 euros
-Durée totale :	40 ans
-Dont durée de la phase du différé d'amortissement :	24 mois
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0% Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PLUS Foncier
Montant :	160 642 euros
-Durée totale :	50 ans
-Dont durée de la phase du différé d'amortissement :	24 mois
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0% Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLAI
Montant :	180 000 euros
-Durée totale :	40 ans
-Dont durée de la phase du différé d'amortissement :	24 mois
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0% Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt :	PLAI Foncier
Montant :	55 072 euros
-Durée totale :	50 ans
-Dont durée de la phase du différé d'amortissement :	24 mois
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0% Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

D2016_06_16

TERRAINS SOUS LAYAT Opération logements sociaux

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, ses délibérations du 18 Juillet 2011 et du 12 Mai 2015 par lesquelles celui-ci confiait à l'EPF de l'Ain, l'acquisition des terrains G n° 690 et G n° 1734 situés « Sous Layat » pour une opération future d'accession sociale à la propriété à travers une convention de portage foncier.

Par courrier du 11 mai 2016, l'EPF de l'Ain nous confirme que la SEMCODA a notifié son intention d'acquérir lesdites parcelles.

Je vous demande donc d'autoriser l'EPF de l'Ain à revendre ces parcelles à la SEMCODA et de m'autoriser à intervenir à l'acte afin de faire reconnaître la dette qui pèse sur la SEMCODA correspondant aux frais de portage foncier, déjà réglés par la commune.

Parallèlement, la SEMCODA nous propose de compléter cette opération d'accession sociale à la propriété en acquérant auprès de la commune, les parcelles G n°692 + 691 + 693 quand la commune en sera devenue propriétaire (hormis la parcelle n° 692 déjà propriété communale).

Je vous demande donc l'autorisation de signer le compromis avec la SEMCODA avec les clauses suspensives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise l'EPF de l'Ain à revendre les parcelles G n° 690 et G n° 1734 à la SEMCODA et autorise le maire à intervenir à l'acte afin de faire reconnaître la dette qui pèse sur la SEMCODA correspondant aux frais de portage foncier, déjà réglés par la commune ;
- Autorise le maire à signer le compromis avec la SEMCODA concernant la vente des parcelles G n° 692 + 691 + 693 à la SEMCODA avec les clauses suspensives d'acquisition préalable par la commune.

D2016_06_17

REGULARISATION DE L'EMPRISE DE LA VOIRIE DE LA GRANDE RUE DE BULLIEZ : Acquisition de la parcelle G 1869 et régularisation de l'emprise Rue de Trélacour

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la régularisation de l'emprise de la voirie de la Grande Rue de Bulliez, il conviendrait d'acquérir la parcelle G n° 1869 auprès de M. et Mme FLAMAND pour la somme forfaitaire de 50 € et de confier l'acte au cabinet DARONNAT, notaire chargé de la vente entre M. et Mme FLAMAND et M. EL GANNOUNI Tarik.

De même et afin de régulariser l'emprise rue de Trélacour, il conviendrait d'acquérir les parcelles B n° 2639, 2641 et 2638 (environ 11 m²) auprès de Madame VERGES pour la somme forfaitaire de 50 € et de confier l'acte à l'Office Notarial de LAGNIEU, notaire chargé de la vente entre Mme VERGES et M. et Mme QUEZEL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle G n° 1869 au coût forfaitaire de 50 € au moment de la vente entre M. et Mme FLAMAND et M. EL GANNOUNI Tarik, en l'étude de Maître DARONNAT ;

- Autorise le maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles B n° 2639 + 2641 + 2638 au coût forfaitaire de 50 € au moment de la vente entre Mme VERGES et M. et Mme QUEZEL, en l'étude de Maître DARMET.

D2016_06_18

**REMPLACEMENT D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE
AU SERVICE SALLE POLYVALENTE – GYMNASSE**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que M. BOURDIN-GRIMAND, Adjoint technique au service salle polyvalente – gymnase, fait valoir ses droits à la retraite, le 18/01/2017.

Compte tenu des spécificités de cet emploi, je vous demande l'autorisation de pourvoir à son remplacement dès le 1^{er} septembre 2016 afin que le nouvel agent puisse se former entre le 1/09/2016 et le 18/01/2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le maire à pourvoir au remplacement du poste d'adjoint technique au service salle polyvalente – gymnase au 1/09/2016, étant entendu que l'agent en place ne partira en retraite qu'au 18/01/2017.

D2016_06_19

**ENCAISSEMENT D'UNE CAUTION
SUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la location de la salle polyvalente, il est prévu un contrat de location et un état des lieux avant et après utilisation.

Or, lors de l'état des lieux fait après la location du 27 février 2016 par le Vélo club de LAGNIEU, il a été constaté par les 2 parties que certains points prévus à la charge du locataire, n'avaient pas été remplis (nettoyage du bar, nettoyage du hall, des sanitaires et de la petite cuisine).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à encaisser la caution de 300 €.

D2016_06_20

**PROGRAMME CULTUREL 2015 – 2016
Reversement par le comité des fêtes**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors des animations culturelles du programme 2015-2016, le Comité des Fêtes de LAGNIEU a apporté un soutien actif en prenant en charge les opérations d'encaissement aux entrées des spectacles. Suite à la clôture de cette opération, le Comité des Fêtes souhaite reverser à la commune, la somme de 17 888 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à encaisser le reversement de 17 888 € par le Comité des fêtes de LAGNIEU.

D2016_06_21

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN
Modification des statuts et du règlement intérieur
Désignation d'un ou plusieurs suppléants**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que lors de son Assemblée Générale du 9 Avril 2016, le syndicat intercommunal d'énergie et de e communication de l'Ain a décidé de modifier les statuts et le règlement intérieur suivant le projet ci-joint.

Je vous demande donc :

- 1) De donner votre avis sur ce projet
- 2) En cas d'avis favorable, de désigner 5 suppléants supplémentaires du conseil municipal pour siéger au syndicat

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts et du règlement intérieur du syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain
- Désigne les suppléants supplémentaires suivants :

- MM BOREL, BECCAT, GOAZIOU
- MMES BRISON, GUERRISI

D2016_06_22

OUVERTURES ET VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de procéder aux virements et ouvertures de crédits dans les budgets suivants :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits ci-après :

I ATELIERS RELAIS

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES
Art : 66111	+ 90,00 €	
Art : 615221	- 90,00 €	
Total	0	

II ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES
Art : 673	+ 1 300 €	
Art : 61523	- 1 300 €	
Total	0	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.